

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil Municipal

séance du 16 décembre 2010

Conseillers en exercice :	33
présents :	31
pouvoirs :	1
votants :	32
abstentions :	0
voix pour :	32
voix contre :	0

Aujourd'hui jeudi 16 décembre 2010 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 10 décembre 2010, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – M. Jean-François HEROUARD - Melle Marianne REYNAUD – Mme Michelle LE FLOCH – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – M. Romuald CARRY – M. Claude GUINET - M. Jean-Marie MASSON – M. Bernard CHAMBAUDRY - Mme Sylvie MAMET - Melle Brigitte BONNEAU - M. Gérard DELIGNE - Mme Maud POURQUIER - M. Patrick BOMPOINT – Mme Marie-Paule ANCELIN - Mme Marie-Laure CANO - M. Simon CLAVURIER - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Gilles LE MOINE – Mme Dominique CHARMENSAT – M. Jean-François VALEGEAS - M. Jérôme MOUHOT – Mme Jeanine PROVOST – Mme Emilie RICHAUD - M. Noël BELLINOT – Mme Dominique HALLEY - M. Michel JAYAT - Mme Maryvonne LAURENT -

ETAIT EXCUSE

M. Serge LEBRETON (donne pouvoir à M. Simon CLAVURIER) –

ETAIT ABSENTE

Mme Adjoua KOUAME -

Melle Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

**VALORISATION DES TRAVAUX EN REGIE
EXERCICE 2010**

N°182

Les Services Municipaux effectuent en régie un certain nombre de travaux d'investissement en utilisant les ressources dont ils disposent (personnel, fournitures et matériel), ressources qui sont imputées budgétairement en section de fonctionnement.

Les règles de la comptabilité publique permettent de valoriser en section d'investissement à la fin de l'exercice les travaux ainsi effectués en procédant à des écritures budgétaires d'ordre. Ces dépenses (hors personnel) ouvrent droit au bénéfice du Fonds de Compensation pour la TVA.

La Ville de Cognac, par délibération du 16 juillet 2007 a décidé de retracer dans sa comptabilité les travaux faits par les régies municipales.

En cette fin d'année 2010, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la réintégration des travaux en régie réalisés sur l'année. Un état détaillé est disponible auprès du Service Financier ; la synthèse en est jointe au présent rapport.

Les crédits nécessaires ont été prévus sur la base des interventions prévisionnelles dans le budget municipal 2010.

Pour information, les écritures comptables à passer sont les suivantes :

En dépenses de fonctionnement :

-fournitures (chapitre 011)

-frais de personnel (chapitre 012 avec une base tarifaire de 16 € 50 / h)

En recettes de fonctionnement :

-la totalité des dépenses de fonctionnement constatées (fournitures + personnel) reprises au chapitre 042 (art 722)

En dépenses d'investissement :

-somme identique à celle constatée ci-dessus au chapitre 040 (article selon la nature des investissements, biens mobiliers ou travaux).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

AUTORISE la réintégration des travaux en régie réalisée sur l'année et dont la synthèse est jointe à la présente délibération.

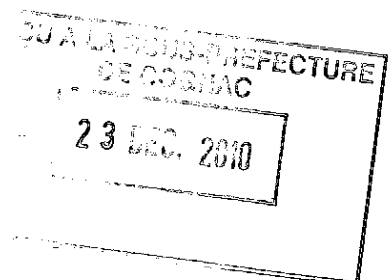
FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour Le Maire absent,
Le Maire Adjoint délégué,



Patrick SEDLACEK

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Annexe au rapport "comptabilisation des travaux en régie 2010"

VALORISATION DES TRAVAUX EN REGIE 2010				
SITE	FOURNITURES	MAIN D'ŒUVRE	COÛT TOTAL	IMPUTATION DEFINITIVE
Abattoirs	3 519,87	173,25	3 693,12	040-2313-314-927
Accessibilité des équipements	3 712,18	33,00	3 745,18	040-2318-02032-1294
Bâtiments communaux	20 859,87	50 873,63	71 733,50	040-2313-02032-927
Bâtiments scolaires	26 090,89	33 912,45	60 003,34	040-2313-20-931
Bâtiments sociaux	5 687,36	2 821,50	8 508,86	040-2318-524-1241
Bibliothèque municipale	2 806,53	660,00	3 466,53	040-2318-321-927
Centre d'Animation-Fête du Cognac-Salon du Polar	1 381,97	16 801,13	18 183,10	040-2313-30-927
Centre de Congrès	625,08	1 798,50	2 423,58	040-2315-332-1281
Centre de Loisirs "La Férie"	1 641,26	6 080,25	7 721,51	040-2313-4222-1189
Centre de loisirs "Le Petit Parc"	1 953,09	1 749,00	3 702,09	040-2313-4221-851
Crèches municipales	1 138,42	2 895,75	4 034,17	040-2318-64-1288
Eclairage public	77 852,08	19 646,39	97 498,47	040-2315/2188-814-929
Eglise Saint Jacques	712,05	33,00	745,05	040-2315-324-1205
Eglise Saint Léger	19,82	41,25	61,07	040-2318-324-1118
Espace 3000	255,49	6 855,75	7 111,24	040-2318-91-1221
Espaces verts	3 965,86	4 950,00	8 915,86	040-2318-823-841
Golf	162,31	379,50	541,81	040-2318-4147-1274
Maison de quartier Crouin/salle sports de la Groie	126,43	74,25	200,68	040-2318-0212-1292
Parc des Sports	3 923,35	6 443,25	10 366,60	040-2318-412-1219
Piscine d'été	6 370,81	8 811,00	15 181,81	040-2318-413-796
Piscine d'hiver	1 357,56	1 402,50	2 760,06	040-2318-413-987
Port de Plaisance	3 458,96	10 584,75	14 043,71	040-2318-4145-900
Rue Aristide Briand et rue du Canton	1 736,20	1 937,93	3 674,13	040-2315/2318-8221-1114
Salle de sport Aïkido	182,41	49,50	231,91	040-2318-4123-1175
Salle Pierre Lucquiaud	421,13	420,75	841,88	040-2318-411-1225
Salles de sports	10 121,54	12 548,25	22 669,79	040-2318-412-1175
Stade de Crouin	403,02	924,00	1 327,02	040-2318-412-1268
Stade de la Belle Allée	2 084,71	1 468,50	3 553,21	040-2318-412-241
Voirie	5 732,28	2 651,06	8 383,34	040-2315-822-928
TOTAL	188 302,53	197 020,07	385 322,60	

